

5.4 Contraception et IVG

La contraception est aujourd'hui largement utilisée en France. En 2013, seules 3 % des femmes de 15 à 49 ans, ni enceintes ni stériles, ayant des rapports hétérosexuels et ne voulant pas d'enfant n'utilisent aucun moyen de contraception. L'usage de la pilule, en recul à la suite du débat suscité par celles de troisième et quatrième génération, reste le moyen contraceptif le plus utilisé (43 % des femmes de 15 à 49 ans utilisant une contraception), suivi du stérilet (25 %) et des préservatifs (12,5 %). Les méthodes contraceptives comme le patch, l'anneau ou encore l'implant se développent mais sont encore peu répandues (5 %). Les jeunes femmes sont les plus nombreuses à utiliser les préservatifs comme principal moyen de contraception (16 % des filles de 15-19 ans avec une méthode de contraception). *A contrario*, celles de plus de 35 ans sont plus nombreuses à avoir un stérilet (35 %). C'est parmi les 15-24 ans que la pilule est la plus utilisée (sept femmes sur dix).

En cas de défaillance de la méthode principale de contraception, la **contraception d'urgence** (ou pilule du lendemain) permet d'éviter une grossesse. En 2010, un quart des femmes de 15 à 49 ans ont déclaré y avoir eu recours au moins une fois dans leur vie, alors qu'elles n'étaient que 15 % en 2005 et 9 % en 2000. Cette part est beaucoup plus importante chez les jeunes femmes (39 % des 15-19 ans) que chez les femmes plus âgées (12,5 % des 35-49 ans). Les raisons de l'utilisation de la contraception d'urgence varient également selon l'âge : les

15-19 ans évoquent le plus souvent un problème de préservatif, les 20-24 ans un oubli de pilule et les 35 ans ou plus une absence de contraception.

Enfin, en cas de grossesse non désirée, les femmes peuvent recourir à une **interruption volontaire de grossesse** (IVG). En 2015, en France, 218 100 IVG ont été pratiquées, soit 14,9 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans. Après une augmentation continue entre 1996 et 2006, le nombre d'IVG (tout comme le taux de recours des femmes de 15 à 49 ans) est resté relativement stable entre 2006 et 2013, et tend même à diminuer depuis 2013. Si la prise en charge des IVG en cabinets de ville, en centres de santé ou en centres de planification ou d'éducation familiale progresse lentement, les établissements de santé restent le lieu de recours privilégié (80 % des cas, très majoritairement à l'hôpital public). En revanche, la méthode utilisée a fortement évolué avec une part d'IVG médicamenteuses qui est passée de 16 % en 1995 à 57 % en 2015. Ce sont toujours les jeunes femmes de 20 à 29 ans qui recourent le plus aux IVG (une IVG sur deux en 2015, soit plus de 25 IVG pour 1 000 femmes de cet âge, contre environ 20 en 1995). Pour les plus jeunes, le taux de recours diminue depuis cinq ans pour retrouver un niveau proche de celui observé en 1995. À taux de premier recours par âge et nombre d'IVG par femme inchangés, on estime ainsi qu'environ une femme sur trois effectuera au moins une IVG dans sa vie et qu'elle effectuera en moyenne 1,5 IVG. ■

Définitions

Contraception d'urgence : contraception qui intervient après un rapport mal ou non protégé. Elle doit intervenir au plus tard 72 heures après ce rapport. Elle est accessible en pharmacie, sans prescription médicale et de façon anonyme et gratuite pour les mineures. À titre exceptionnel, la contraception d'urgence peut être délivrée en milieu scolaire.

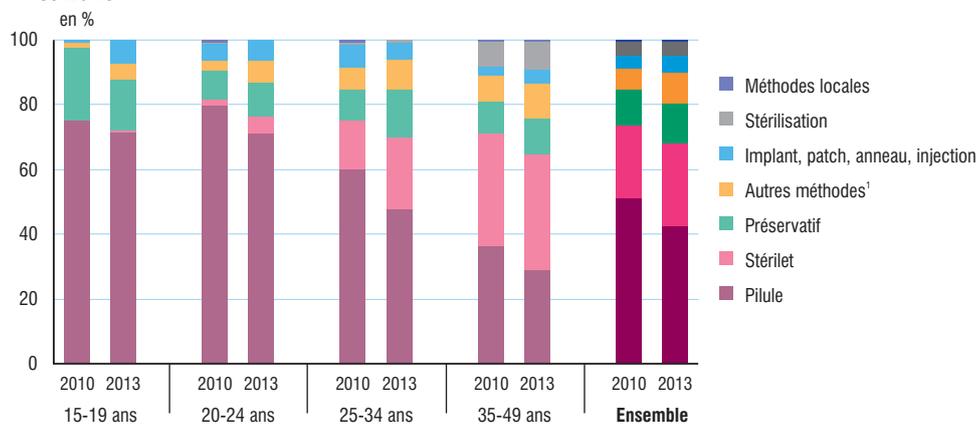
Interruption volontaire de grossesse (IVG) : autorisée en France depuis 1975, elle est pratiquée à la demande d'une femme enceinte « qui ne veut pas poursuivre sa grossesse », par un médecin, dans un établissement public ou privé, et ce, jusqu'à la douzième semaine de grossesse. La loi de juillet 2001 et ses textes d'application de juillet 2004 permettent également aux femmes de s'orienter vers la médecine de ville (gynécologue ou généraliste, habilité) pour pratiquer une IVG médicamenteuse, jusqu'à cinq semaines de grossesse.

Pour en savoir plus

- « Les interruptions volontaires de grossesse en 2015 », *Études et Résultats* n° 968, Drees, juin 2016.
- *L'état de santé de la population en France*, coll. « Études et Statistiques », Drees, édition 2015.
- « Un recours moindre à l'IVG, mais plus souvent répété », *Population et Sociétés* n° 518, Ined, janvier 2015.
- « La crise de la pilule en France : vers un nouveau modèle contraceptif ? », *Population et Sociétés* n° 511, Ined, mai 2014.

Contraception et IVG 5.4

1. Principales méthodes contraceptives utilisées par les femmes de 15 à 49 ans en 2010 et 2013



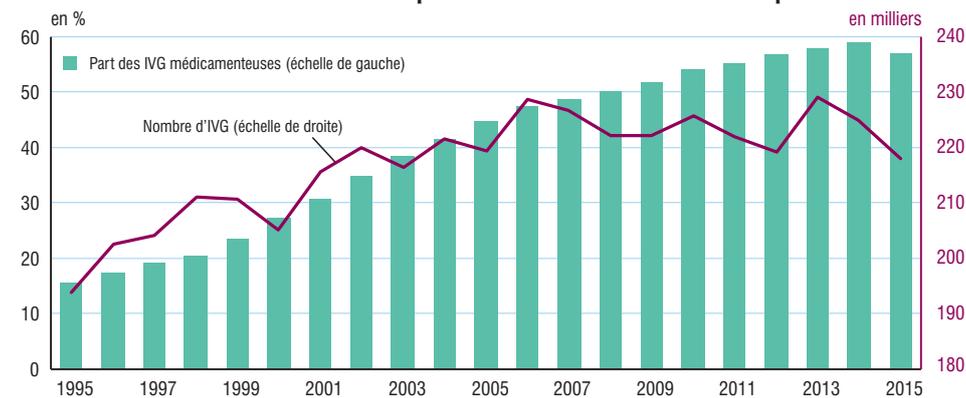
1. Autres méthodes : date, retrait, etc.

Champ : France métropolitaine ; femmes de 15 à 49 ans non enceintes, déclarant utiliser systématiquement ou non un moyen pour éviter une grossesse, sexuellement actives dans les douze derniers mois et ayant un partenaire homme au moment de l'enquête.

Note : lorsque plusieurs méthodes étaient citées, la plus « sûre » selon les critères de l'OMS a été retenue.

Source : Ined et Inserm, enquêtes Fécond 2010 et 2013.

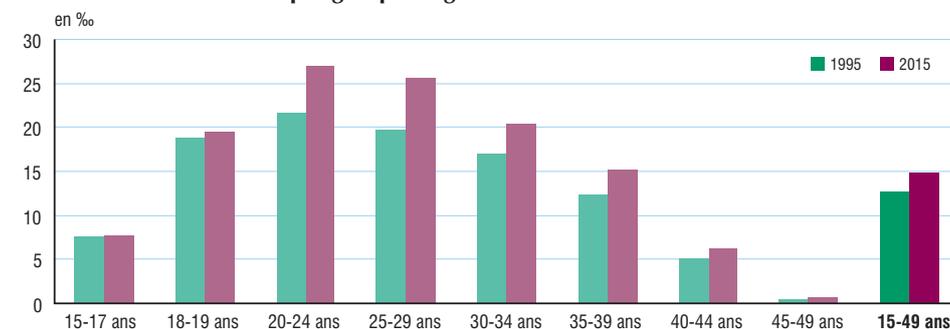
2. Évolution du nombre d'IVG et de la part des IVG médicamenteuses depuis 1995



Champ : France (hors Mayotte jusqu'en 2014).

Sources : Drees, SAE ; Cnam-TS, Érasme.

3. Taux de recours à l'IVG par groupe d'âges en 1995 et 2015



Champ : France (hors Mayotte en 1995), femmes de 15 à 49 ans.

Sources : Drees, SAE, PMSI ; Insee, ELP